



Morangis, le 15 mai 2026

A l'attention des familles morangissoises

Service Enfance-Education-Jeunesse

☎ 01.64.54.28.09

N/Réf : D-15/05/2026 - 000171

Objet : Modalités d'inscriptions à l'accueil de loisirs Août 2026 / Enfants nés en 2023

Madame, Monsieur,

Afin de préparer les enfants qui feront leur première rentrée scolaire en septembre 2026 à la vie en collectivité, la Ville de Morangis propose de les accueillir du **lundi 3 au vendredi 28 août 2026** au sein de la structure municipale Nelson Mandela, située au 16 rue de Wissous – 91420 Morangis.

Attention, **une journée pédagogique sera organisée le lundi 31 août**. En conséquence, **aucun accueil ne sera assuré ce jour-là**. Cette journée sera consacrée à la mobilisation et à la coordination des équipes périscolaires afin de préparer la rentrée scolaire dans les meilleures conditions.

Pour vous permettre de découvrir la structure et son fonctionnement, vous pouvez contacter la directrice d'accueil de loisirs Mme SONTRE Amandine au 06.28.64.83.39. Elle répondra à l'ensemble de vos questions, et si possible, organisera une visite du lieu.

L'accès à l'accueil de loisirs est conditionné par trois étapes obligatoires :

- 1) L'inscription scolaire  
L'enfant devra être Morangissois et scolarisé pour la première fois à la rentrée scolaire 2026/2027, en petite section de maternelle.
- 2) Le dépôt de la fiche de renseignements (à demander au Service Enfance-Education-Jeunesse)  
La famille procédera au dépôt de la fiche de renseignements familiaux et sanitaires, dûment complétée, à l'accueil de la Mairie. Tout changement dans la situation familiale ou professionnelle devra être mentionné, sans délai, au responsable de la structure.
- 3) Création d'un compte sur le Portail Morangissois  
Pour créer votre compte, rendez-vous sur le site internet de la Ville de Morangis, via le lien suivant : [Ville de Morangis | Site officiel de Morangis](#)  
Un tutoriel explicatif sera mis à votre disposition directement sur la page dédiée.
- 4) L'inscription préalable obligatoire  
L'inscription est **obligatoire via le portail Morangissois** et s'effectuera **du 25 mai au 7 juin 2026**.  
Les familles doivent faire calculer leur quotient familial auprès du guichet unique de la Mairie.

Lors de l'inscription, vous pourrez choisir parmi les trois modalités d'accueil suivantes :

- **Journée complète avec repas**
- **Matinée avec repas** : de 7h30 à 13h30 (départ entre 13h30 et 13h45)
- **Après-midi sans repas** : de 13h30 à 19h00 (arrivée entre 13h30 et 13h45)



**Informations importantes :**

- Pour toute inscription en **journée complète ou en matinée**, il est impératif de **cocher la case « repas »** pour valider l'inscription de votre enfant.
- Pour les enfants bénéficiant d'un **panier repas dans le cadre d'un P.A.I.**, cette case **ne doit pas être cochée**, afin d'éviter toute facturation de repas non nécessaire.
- **Pour chaque inscription validée**, vous recevrez immédiatement, sur votre espace personnel du portail famille, **un duplicata** de vos réservations. Si vous ne recevez pas ce duplicata, cela signifie que votre inscription n'a pas été enregistrée.

Nous vous invitons à consulter le règlement intérieur, **aux pages 8 à 10**, afin de prendre connaissance des modalités d'inscriptions, d'accueils, d'annulation et la procédure à suivre en cas d'oubli d'inscription.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, la ville met à votre disposition deux modes d'accompagnement à l'inscription :

- **Permanences de la médiatrice au service des familles :**

Les mercredis 27 mai et 3 juin, de 13h30 à 17h30, à l'accueil de loisirs Nelson Mandela.  
Le vendredi 29 mai, de 13h30 à 17h00, sur rendez-vous à la mairie.

Vous pouvez la joindre par téléphone au 01.64.54.28.64 ou par mail à l'adresse suivante : [mediatrice-famille@morangis91.com](mailto:mediatrice-famille@morangis91.com).

Lors de cet accompagnement, un document vous sera remis afin de réaliser l'inscription sur papier.

- **Accueil par les directeurs d'accueils de loisirs :**

Les mardis 26 mai et 2 juin, de 16h30 à 19h00, dans chaque école.

Durant votre accompagnement, il est impératif de vous munir de votre identifiant et mot de passe pour l'accès au portail. Si vous ne disposez pas de ces informations ou les avez perdues, vous pouvez contacter le service informatique au 01.64.54.52.08.

Pour toute information complémentaire, le Service Enfance-Éducation-Jeunesse est également disponible par courriel à l'adresse suivante : [enfance-education@morangis91.com](mailto:enfance-education@morangis91.com).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos considérations les meilleures.

Madame le Maire,  
Brigitte VERMILLET

